



SYMPHONY

Part : - ISIN : FR0007486469

FIA soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : Le FIA a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 50% MSCI World + 50% Euro FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans (RI), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire au travers d'une sélection d'OPC ou de titres vifs. Le FIA pourra intervenir sur les classes d'actifs suivantes :

- Actions : Le FIA pourra investir indirectement sur les marchés actions, via des OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux actions dans la limite de 70% de l'actif net. L'exposition aux OPC actions investis essentiellement sur les marchés émergents sera limitée à 30% de l'actif net.
- Obligations Convertibles : Le FIA ne réalisera pas d'investissement direct en obligations convertibles mais pourra y être exposé, via la détention d'OPC et fonds d'investissement principalement exposés sur cette classe d'actifs, jusqu'à 70% de son actif net. Le total des OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux marchés actions ainsi qu'aux obligations convertibles pourra représenter jusqu'à 70% de l'actif net du FIA.
- Obligations : le FIA pourra être exposé aux marchés de la dette publique ou privée dans la limite de 100% de son actif net, de manière directe par des investissements en titres vifs ou indirecte par des investissements en OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux obligations. La sensibilité globale du portefeuille sera gérée de manière active au sein d'une fourchette comprise entre -2 et 8. L'investissement dans des titres ou des OPC sous-jacents principalement exposés sur les émissions à haut rendement (ou

"High Yield" : titres pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra dépasser 50% du portefeuille. L'investissement dans des obligations et titres de créance émis par des émetteurs issus de pays émergents ou dans des OPC sous-jacents principalement exposés aux obligations et titres de créances des marchés émergents sera limité à 50% de l'actif net. En cumul, le total des investissements directs et indirects en OPC et fonds d'investissement ainsi qu'en titres vifs principalement exposés aux emprunts d'Etat, aux émetteurs privés de pays émergents ainsi qu'aux obligations à haut rendement (« High Yield » : titres pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra pas représenter plus de 60% de l'actif net du FIA.

- Devises : L'acquisition de titres ou d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change.
- L'exposition totale du portefeuille aux marchés émergents toutes classes d'actifs confondues, sera limitée à 80% de l'actif net du FIA.

Le FIA pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré dans la limite de 100% de son actif net.

Durée de détention recommandée supérieure à 3 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 11h sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Ce FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,75 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part	2,63 %
---------------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

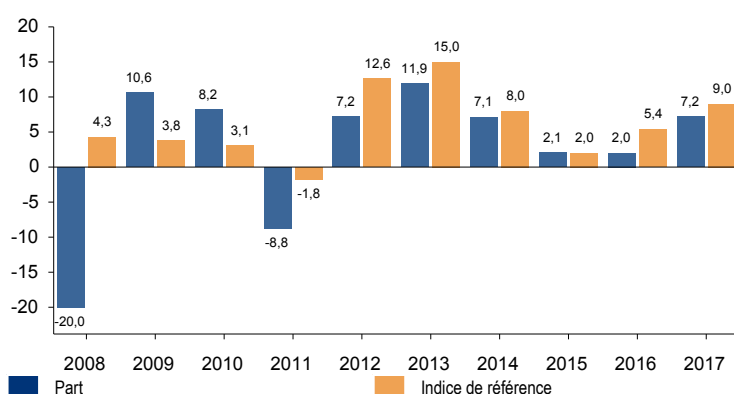
*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Mars 2018

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de Symphony Part en Euro (en %)



Création de la part : Mai 1992

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

A : Jusqu'au 01/01/2013 l'indice de référence était 50% EuroMTS 3-5 ans (RI) + 50% MSCI World (Local) (NR)

B : Jusqu'au 15/06/2015 l'indice de référence était 50% EuroMTS Eurozone Government Bond 3-5 Y + 50% MSCI World (Local)

C : Depuis le 16/06/2015 l'indice de référence est 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y (EUR) + 50% MSCI World (Local) (NR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : contact-am-fr@edr.com

Allemagne/Autriche

00 49 6 92 44 33 02 00

contact-am-de@edr.com

Espagne

00 34 9 17 89 32 20

contact-am-es@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/06/2018.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".